Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250039-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2025

Délibération N° 2025-39.

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, J. MOLIERE, N. PECH, S. SAMPIETRO, R. KERKHOF, A. MOLINA et N. HEREDIA.*

Nombre de conseillers en exercice : *19*
Présents : *17*
Absents excusés : *B. FALCOU, G. NICKLES*
Pouvoir : *G. NICKLES a donné pouvoir à B. ORTIZ ; B. FALCOU a donné pouvoir à N. ALBIGES*
Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant requalification de l'espace public de la Promenade (Boulevard Gambetta)

La commune d'Olonzac envisage la requalification de sa « Promenade » pour revitaliser le centre-ville, véritable lieu de vie avec ses nombreux commerces et ses terrasses.

Le projet concerne l'aménagement urbain du centre-ville et notamment des boulevards Pasteur, Victor Hugo et Gambetta et des allées des Tonneliers et du General de Gaulle.

Dans le cadre du lancement prochain des travaux sur le boulevard Gambetta, l'entreprise qui sera retenue dans le cadre du marché public de travaux sera amenée à intervenir sur la route départementale n°910.

Une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune s'avère donc nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement sur ladite voirie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune pour les travaux d'aménagement de la voirie et à signer la convention à intervenir fixant les modalités d'intervention.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250039-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE de solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune pour intervenir sur la voirie départementale n°910 (boulevard Gambetta) dans le cadre des travaux d'aménagement de la Promenade,

- PRECISE que les modalités d'intervention seront déterminées en accord avec les services départementaux,

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer le conventionnement à intervenir ou tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 18 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS.